



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Assurance veuvage

Question écrite n° 44259

Texte de la question

M. Denis Jacquat appelle l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur les préoccupations des veuves quant au système actuel d'assurance veuvage. En effet, l'allocation est actuellement de 2 870 francs la première année, de 1 855 francs la deuxième année et de 1 435 francs la troisième année ainsi qu'éventuellement les deux années suivantes. Il serait donc souhaitable qu'une revalorisation substantielle de cette allocation soit envisagée. Il le remercie de bien vouloir lui faire connaître son avis sur cette proposition.

Données clés

Auteur : [M. Jacquat Denis](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44259

Rubrique : Veuvage

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 octobre 1996, page 5629